

L'ACNIR « favorable à la vie permanente sur l'île de Ré »

L'Association des Contribuables du Nord de l'île de Ré a tenu son assemblée générale le 21 août dernier aux Portes-en-Ré, en présence de quinze adhérents.

© Aurélie Bérard



Loïc Bahuet a dirigé l'intégralité de l'assemblée générale de l'ACNIR de 10h à 12h30, le 21 août dernier.

Loïc Bahuet, le président de l'ACNIR, a commencé cette assemblée générale en présentant le rapport du trésorier sur les comptes de l'exercice 2023-2024 ainsi que le budget prévisionnel de l'exercice à venir. Il a également rappelé le nombre d'adhérents, soixante-neuf, et a lancé un appel aux volontaires afin d'assister aux Conseils municipaux de Saint-Clément-des-Baleines, Ars-en-Ré, Loix et La Couarde.

Cette année, les situations financières de 2009 à 2023 et de prévision pour 2024 sur les cinq communes de l'ancien canton Nord et de la CdC n'ont pu être mises à jour et à disposition sur le site internet de l'association, « le fichier de recensement des éléments d'imposition à la fiscalité directe locale pour 2023, mis en ligne par

l'administration centrale, n'étant toujours pas disponible. »

Dans son rapport moral, Loïc Bahuet a détaillé avec précision chacune des démarches qu'il a entreprises au cours des douze derniers mois, que ce soit sur des procédures en cours ou pour des compléments d'information demandés aux différentes collectivités dont les comptes ont été une nouvelle fois étudiés à la loupe par Loïc Bahuet. « Je rappelle que le rôle de notre association, comme chaque année, est d'être au côté des collectivités locales », a-t-il précisé, tout en pointant du doigt ceux qui ne semblent pas être de cet avis et se refusent à lui répondre ou transmettre les informations demandées.

Politiques du logement passées au crible

Loïc Bahuet s'est longuement intéressé à la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale. À ce sujet, Loïc Bahuet a tenu à préciser qu'il est favorable au logement permanent sur l'île de Ré en affirmant que « l'ACNIR ne peut être que favorable à son développement. C'est l'avenir du territoire rétais. Tous les occupants, au sens le plus large du terme, du territoire rétais en bénéficieront. » Néanmoins, pour lui, une augmentation des taux de la fiscalité locale dans le cadre de la politique foncière des communes destinée à favoriser le logement à l'année ne doit pas uniquement cibler une catégorie de la population, « résidents secondaires notamment ».

Le président de l'ACNIR a également décrypté devant son auditoire une partie de sa radioscopie de la situation financière du Pont de l'île de Ré, et a évoqué la procédure en cours qui l'oppose à la CdC sur la collecte et le traitement des déchets des ménages

et déchets assimilés. « J'ai demandé des précisions sur la date potentielle du jugement pour vous tenir informés. Mes deux messages sont restés sans réponse. Je ne sais pas où nous en sommes. » Il a également annoncé s'intéresser aux subventions accordées à l'association Label Oyat, ainsi que son objectif d'étudier les comptes de toutes les associations de l'île de Ré à l'avenir. Cette année encore, peu d'élus sont passés au travers des critiques de Loïc Bahuet. Désormais, c'est au tour des associations de faire l'objet de ses suspicions. ▽

» Aurélie Bérard

**VOTRE CONSEILLÈRE
EN IMMOBILIER ÎLE DE RÉ**

Yannic VERNAZ-FRANCHY

yannic.vernaz-franchy
@iadfrance.fr

06 09 88 24 37

EURL Yannic Vernaz-Franchy mandataire indépendant en immobilier (sans détention de fonds), agent commercial indépendant de la SAS IAD France immatriculée au RCSA de La Rochelle sous le n° 433344336. Titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société IAD France SAS